

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

II) ECRET N° 78/638 du 4 OCTOBRE 1978
MJI-SGAJ-DSJ

Portant nomination de Madame N°GOLET née
KIMBEMBE Yvonne en qualité d'Auditrice de
Justice.

VISAS :

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

D.B.

D.C.F.

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut général de la
Magistrature et les textes subséquents ;
VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
loi 42/61 du 20 Juin susvisée ;
VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation
judiciaire et la compétence des juridictions ;
VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant
application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Ma-
gistrature ;
VU l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
VU l'acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti ;
VU le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution,
organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration
Judiciaire ;

II) ECRITE :

ARTICLE 1ER : Madame N°GOLET née KIMBEMBE Yvonne, Licenciée en Droit,
de Nationalité Congolaise est nommée Auditrice de Justice, indice 790.

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de Service de l'intéressée, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 4 OCTOBRE 1978

Colonel LOUIS SYLVAIN-GOMA

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

A. MOUSSOU-POUATI

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S

AMPLIATIONS :

- SGAJ/DSJ 2
- D.B..... 1
- D.C.F..... 1
- Parquet Général 2
- B/Courrier 1
- Dossier 1
- Intéressée 1